Il existe en effet une plaque timbrée de l'aigle non couronnée, flanquée de grenades, dont la tête broche sur la partie inférieure d'une cocarde gravée, à zones unies ou hachurées conformément aux règles héraldiques. Peut-être est-ce là, la plaque en usage entre les derniers mois de 1804 et le retour de la campagne d'Austerlitz.

La plaque classique, à l'aigle couronnée, est représentée fig. 9. Les plus anciennes étaient en laiton estampé, ensuite, et il en subsiste de nombreux exemplaires, elles étaient en cuivre rouge.

La cocarde placée à la base du plumet était tricolore, le blanc à l'extérieur. Après 1806, le centre bleu portait une aigle couronnée, brodée en laine aurore; d'abord confectionnée en galon de fil plissé, elles furent ensuite, vers 1808, en chenille de laine, en forme de pompon demi-sphérique (fig. 25), puis de nouveau en fil après 1811.

Le plumet était écarlate, avec étui en toile cirée.

Le bonnet à poil était plus volumineux qu'on le représente habituellement; sa carcasse était haute de 33 cm. sur le devant, du bas de la plaque au sommet de sa courbure; avec l'épaisseur du poil, il mesurait plus de 35 cm., soit deux fois et demi la figure d'un grenadier, mesurée des sourcils à la pointe du menton.

Sur le devant du bonnet était fixé à demeure, un gland en fil blanc. Martinet en 1808 et Genty en 1815 en représentent deux.

Le cordon de bonnet en fil blanc était à double guirlande nattée, terminée par une ou deux raquettes ornées de glands. Son prix, 3 fr. 50, n'ayant pas varié de 1804 à 1815, nous nous demandons pourquoi les documents contemporains sont en désaccord sur le nombre des raquettes.

Henschel, Gros, Mongin, Gosse, Carle Vernet, Horace Vernet n'en représentent qu'une, alors que Martinet, Duplessis-Berteaux, Genty, Berka et la suite d'aquarelles qui fit partie de la collection A. Depréaux en donnent deux.

Les objets existants se contredisent également; deux bonnets, l'un de la collection Raoul et Jean Brunon, l'autre de la collection Chelminski (voir « la Garde Impériale », par L. Fallou, p. 101), ont le cordon à une seule raquette alors que le cordon du bonnet du grenadier Simplet (Musée de l'Armée) en a deux.

Si nous admettons que, pour se distinguer, un régiment avait adopté le cordon à deux raquettes, nous pouvons en déduire qu'à prix égal, son cordon de bonnet était de qualité moindre.

Lorsqu'en route le grenadier était coiffé du chapeau, le bonnet, placé dans un étui en coutil rayé bleu et blanc, était arrimé sur le havre-sac, le cordon placé dans la coiffe du bonnet et le plumet dans son étui, ficelé sur le fourreau du sabre.

Afin de ménager la culotte, un pantalon de route, large, en drap bleu, porté par dessus la guêtre, fut adopté à la fin de novembre 1805; il resta en usage jusqu'en 1815.

D'autres effets furent également utilisés plus ou moins longtemps: ce sont en 1803-1804 des vestes et culottes en toile de coton, de 1804 à 1806 des pantalons de toile, de 1806 à 1811 des gilets en toile. En 1811, il existait également des pantalons en toile bleue.

Les guêtres blanches, d'abord en toile, ont été remplacées pour les grandes parades par des guêtres en basin à boutons blancs. Les guêtres en toile grises à boutons de corne servaient pour la route et les campagnes, alors que les noires, en drap, garnies de boutons de cuivre, étaient utilisées pour la grande tenue habituelle.

Alors que le col blanc était réservé pour les grandes parades en guêtres blanches, le col noir était porté dans toutes les autres circonstances.

En tenue de ville ou en route, (dans ce dernier cas le bonnet était placé sur le havresac), les grenadiers étaient coiffés d'un chapeau en feutre noir, orné de la cocarde tricolore maintenue par une ganse en laine aurore, de passants en laine aurore et de floches en laine écarlate, liées d'un fil blanc, dans les cornes.

Ce nouveau chapeau, mentionné ainsi dans l'inventaire du magasin du 21 Septembre 1804 coûtait 12 francs; un an plus tard son prix fut ramené à 10 fr. 75 (fig. 16.)

En 1811, un nouveau modèle, plus grand que le précédent, bordé d'un galon en poil de chèvre et orné de nombreux passants fut adopté. Il coûtait 12 fr. (fig. 17.)

Ces deux chapeaux étaient agrémentés d'un pompon rouge en forme de carotte, qui d'après Boersch, aurait été surmonté d'une petite houppe de même couleur (fig 6.)

En 1809, le chapeau fut pour la dernière fois emporté en campagne. Lors du passage du Danube pour pénétrer dans l'île Lobau, les grenadiers, tout en marchant, se coiffèrent de leur bonnet à poil et jetèrent leurs chapeaux dans le fleuve.

En hiver la tenue de sortie comprenait l'habit ou le surtout, la veste de drap, le pantalon collant bleu, porté dans les bottes à la Russe, dites « à la Souvarov », le chapeau et le sabre (fig. 30).

Par temps très froid la capote remplaçait l'habit.

En été, l'habit ou le surtout étaient portés avec la veste ou le gilet en basin, la culotte blanche en toile de coton, en basin, en drap ou en nankin, les bas blancs et les souliers à boucles d'argent.

La tenue de corvée se composait du bonnet de police, du sarraut, genre de bourgeron fermé au collet, et du pantalon de toile blanche ou de drap bleu (fig. 27).

Le havresac, en peau de veau recouverte de son poil, avait la patelette fermée par trois courroies en buffle; ses bretelles étaient également en buffle. On lui ajouta sur le haut deux courroies de capote également en buffle, puis ensuite une troisième beaucoup plus longue qui faisait le tour du havresac et de la capote roulée.

Des marchés de 1811 indiquent « havresac grand modèle » par opposition au modèle de la ligne de capacité moindre.

La buffleterie: porte-giberne, baudrier et bretelle de fusil, étaient en buffle blanchi, piqué sur les bords.

Le baudrier de sabre formait également porte-baïonnette; la bretelle de fusil avait une demi-boucle et un bouton double en laiton.

La giberne avait la patelette en cuir noir ciré; la grenade qui l'ornait fut remplacée à la

fin de 1804, probablement pour le sacre, par l'aigle couronnée, encadrée de quatre grenades en laiton, puis plus tard en cuivre rouge, comme la plaque du bonnet (fig. 22).

Une martingale en buffle blanc, découpée en forme de grenade, servait à assujettir la giberne, en la reliant au bouton de buffle cousu à la partie antérieure du baudrier.

Le couvre-giberne fut en usage dès 1805; il était vraisemblablement en toile blanche, avec l'aigle couronnée et quatre grenades imprimées en noir.

Dans son ouvrage sur la Garde Impériale, L. Fallou indique, sans en citer la source, un couvre-giberne en toile cirée noire, avec les ornements précités peints en jaune.

De 1803 à 1815, la dragonne de sabre, en buffle blanc, était terminée par un gland rouge (fig. 20).

En l'An XII (1802-1803) on distribua un nouvel armement.

Le fusil classique de l'infanterie de la Garde n'avait plus de bassinet de sûreté, ni de joue surélevée à la crosse; toutes ses garnitures étaient en laiton, les battants carrés, le pontet sous-garde en demi-charolaise, la plaque de couche à grenade, le porte-vis d'une forme particulière, l'embouchoir d'abord du modèle ordinaire, puis ensuite avec bec accentué, formant bavure (fig. 23).

Ces détails furent conservés jusqu'à la fin de l'Empire avec quelques variantes dans la forme du porte-vis et de la grenade de la plaque de couche.

Le nouveau sabre, très connu, avait la fusée recouverte en basane noire avec filigrane, calotte, branche et quillon en laiton; le fourreau en cuir noir était garni en cuivre ainsi que celui de la baïonnette, tous deux avec chape à bouton (fig. 20).

En plus de la « bouteille d'osier en forme de bidon » pendue à un cordon en fil, prescrite par l'ordre du jour du 13 Septembre 1806 et qui dut en bien des cas être remplacée par une gourde ou tout autre objet susceptible du même service, les grenadiers portaient les ustensiles de campement: marmite en fer blanc fort agrafé, gamelle et grand bidon de même métal enveloppés dans des étuis.

Les caporaux se distinguaient par les galons de grade en laine aurore liserés de rouge. Leurs chevrons d'ancienneté comme ceux de la troupe étaient en laine aurore.

Les sous-officiers portaient les épaulettes rouges mélangées d'or, les passants en or liserés de rouge, la dragonne mélangée rouge et or, les galons de grade en or liserés de rouge; les chevrons en or, le cordon de bonnet mélangé rouge et or, particularité adoptée sous le Directoire et conservée jusqu'en 1815, les ganses du chapeau et les floches rouge et or et la ganse de cocarde en or. Les boutons de leur uniforme étaient dorés. En tenue de ville, ils portaient l'épée suspendue à un ceinturon étroit (fig. 3).

Le sergent avait sur chaque manche un galon d'or et portait les épaulettes à dessus rouge, encadré d'or, la tournante en or et les franges rouges; après 1806, ces dernières ont été recouvertes d'une rangée de franges en filés d'or. Elles coûtaient 9 fr. en 1804, 16 fr. en 1806 et 20 fr. en 1811.

Le fourrier portait les galons de caporal avec une baguette en or sur chaque bras et les épaulettes de sergent.

Le sergent-major avait deux galons d'or sur chaque manche et l'épaulette à dessus encadré d'or, les tournantes en or, une rangée de franges en filés d'or par-dessus les rouges et après 1806 deux rangées de franges en or. Elles valaient 14 francs la paire en 1803, 26 fr. en 1806 et 30 fr. en 1810.

La doublure des vêtements en serge écarlate, parfois visible au collet du surtout, au collet et au bas des revers de l'habit, a pu faire croire à l'existence de passepoils rouges. Il n'en est rien et ces quelques traces rouges ne pouvaient exister que sur des vêtements usagés, dont la doublure était distendue.

Après l'abdication de Fontainebleau, les armes de France furent substituées à l'aigle sur la plaque de bonnet et la giberne, et les nouveaux boutons furent timbrés d'une fleur de lis couronnée.

Dès le retour de l'île d'Elbe, les grenadiers enlevèrent l'ovale à fleurs de lis de leur plaque de bonnet et remplirent le vide ainsi formé par une cocarde tricolore; ils supprimèrent également les armes de France de leur giberne, mais peu de temps après, de nouvelles plaques de bonnets, des aigles de giberne et de nouveaux boutons furent distribués.

L. ROUSSELOT,
Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES.

1 et 2. Grenadiers de la Garde des Consuls 1801-1804.
3. Sergent-Major, tenue de ville en été, 1811-1815.
4. Tenue de campagne en surtout, 1806.
5. Sergent, tenue de service 1809.
6. Grenadier en tenue de route, 1812-1814.
7. Grenadier en tenue de parade, 1804-1815.
8. Plaque de bonnet, 1801-1804, d'après Chataignier.
9. Plaque de bonnet de la Garde Impériale réduite au 1/3.
10. Habit de grenadier, 1801-1808.
11. Habit de grenadier, 1808-1810.
12. Habit de sergent-major, 1811-1815.
13. Surtout de sergent, 1811-1815.
14. Habit de caporal, 1808-1810.
15. Surtout de grenadier, 1802-1806.
16. Chapeau de grenadier, 1804-1811.
17. Chapeau de grenadier, 1811-1815.
18. Bouton de la Garde des Consuls.
19. Bouton de la Garde Impériale.
20. Baudrier et sabre-briquet, 1803-1815.
21. Sabre-briquet de la Garde des Consuls.
22. Giberne de la Garde Impériale avec bonnet de police, roulé.
23. Fusil d'infanterie de la Garde.
24. Bonnet à poil, profil, face et dos.
25. Pompon cocarde en usage de 1808 à 1811, réduit au 1/3.
26. Fond du bonnet.
27. Grenadier en sarraut.
28. Tenue de campagne en pantalon bleu.
29. Tenue en capote 1804-1812.
30. Tenue de ville en hiver.

L'échelle s'applique aux figures 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24 et 26.

SCEP - 91650 BREUILLET

GRENADIERS à PIED de la GARDE

1800 - 1815

ARMÉE FRANÇAISE **PLANCHE N° 40**

Le 7 Frimaire An VIII (28 Novembre 1799) peu après Brumaire, la Garde des Consuls fut organisée et les meilleurs sujets de la Garde du Directoire entrèrent dans sa composition.

Elle comprenait parmi d'autres corps deux bataillons de grenadiers à pied à 6 compagnies chacuns, portées à 8 en l'an X. Cette composition fut conservée jusqu'en l'An XII. C'est en effet le 1er Pluviose (21 Janvier 1804) que fut ajouté aux deux bataillons existants, un bataillon de vélites à 5 compagnies.

La Garde des Consuls prit le nom de Garde Impériale, le 28 Floréal An XII (18 Mai 1804).

Un second bataillon de vélites a été créé par décret du 10 Brumaire An XIV (1er Novembre 1805).

En 1806 (le corps des grenadiers à pied fut composé de deux régiments de grenadiers et d'un régiment de vélites.

Les deux régiments de grenadiers furent réunis en un seul en 1808.

Le 13 septembre 1810, le régiment des grenadiers de la Garde Royale hollandaise, versé dans la Garde Impériale, prit le numéro 2 de l'arme. Il reçut le numéro 3 quand, le 18 Mai 1811, fut reformé un second régiment français.

Ces deux régiments qui ont subsisté jusqu'à la première abdication, formèrent en 1814 le Corps Royal des Grenadiers de France.

En 1815, la nouvelle Garde Impériale comprit quatre régiments de grenadiers.

L'uniforme des grenadiers de la Garde du Directoire fut conservé par ceux de la Garde des Consuls jusqu'en 1801, avec seulement le changement des boutons, et c'est dans cette tenue qu'ils ont fait la campagne de 1800.

Leur habillement comprenait alors l'habit bleu avec le collet, les parements, les passepoils des poches en travers et les grenades des retroussis en drap écarlate, les revers et les pattes de parements en drap blanc, la doublure et les retroussis en cadis blanc, les épaulettes à franges et passants écarlates, les boutons jaunes timbrés du faisceau de licteur portant en exergue Garde des Consuls et République française en abrégé; la veste blanche à boutons jaunes, la culotte blanche, les guêtres blanches ou noires selon la saison.

Ils étaient coiffés du bonnet à poil en peau d'ours, à fond écarlate, garni d'une croix en galon aurore, orné d'une plaque en laiton timbrée d'une grenade, d'un cordon en laine écarlate terminé par une seule raquette, d'un plumet rouge et d'une cocarde; leur buffleterie était blanche piquée sur les bords, leur giberne avait une grenade en laiton sur la patelette; ils portaient un sabre-briquet d'un modèle particulier, agrémenté d'une dragonne rouge. Le fusil était garni en cuivre, à plaque de couche incurvée, dont la queue était découpée en forme de grenade; la crosse présentait une joue surélevée, et la platine était munie d'un bassinet à tambour ou à recouvrement appelé bassinet de sûreté.

1.600 fusils de ce modèle avaient été fabriqués à la suite de l'arrêté du Directoire du 8 Ventôse An V (26 Février 1797). D'après l'article XXI de l'arrêté déterminant l'organisation de la Garde des Consuls du 13 Nivose An VIII (28 Novembre 1799), le Ministre de la Guerre dut donner des ordres « pour qu'il soit fabriqué dans le plus bref délai les fusils nécessaires pour completter ceux existants à bassinet couvert ».

Après la promulgation du décret du 21 Fructidor An VIII (8 Septembre 1800), fixant l'organisation de la Garde, différents états de dépenses furent établis, dont l'un, relatif à l'établissement de la masse d'habillement, contient quelques détails intéressants et des devis de confection.

Chaque grenadier avait deux habits, deux vestes, deux culottes et un bonnet de police; son équipement se composait d'une paire de souliers, d'une paire de guêtres noires, d'une paire de blanches, d'un chapeau avec pompon, marrons et cocarde, d'une paire de bas, de boucles de col, de jarretières et de souliers, d'un sac de peau, d'un bonnet « d'oursin » avec plaque, cordon et plumet, d'une giberne avec grenade, d'un porte-giberne et d'un baudrier piqués, d'une bretelle de fusil, d'une dragonne de sabre et d'un sarreau.

Le devis d'habillement du 8 Septembre 1800, décrit l'uniforme adopté pour les grenadiers.

L'habit, en drap bleu, avait le collet de même couleur, les revers et les pattes de parements en drap blanc, les parements et les liserés en drap écarlate, la doublure et les retroussis en cadis écarlate ornés de grenades et les épaulettes.

A ce devis trop succinct, nous pouvons ajouter les pattes de parements à trois pointes, les poches simulées en long, les retroussis agrafés ornés de grenades brodées en laine aurore sur du drap blanc découpé, le corps de l'épaulette et son passant rouges doublés et liserés de blanc (fig. 1 et 2).

Il entrait dans la confection d'un habit 22 petits boutons et 11 gros.

Cet habit, qui subira ultérieurement des petits changements dans sa coupe, restera en service jusqu'en 1815.

La veste en drap blanc fermait devant au moyen de 12 petits boutons d'uniforme; la culotte était en même étoffe.

Le bonnet de police, confectionné en drap bleu, avait la flamme terminée par un gland aurore et le turban bordé d'un galon aurore, avec une grenade de même couleur sur le devant.

Le bonnet à poil reçut une nouvelle plaque plus petite que la précédente, en laiton estampé, orné d'un encadrement de laurier avec au milieu une banderolle portant l'inscription « Garde des

Consuls » surmontée d'une grenade. C'est la plaque représentée avec precision par Chataignier et sommairement indiquée par Potrelle (fig. 8).

Le cordon de bonnet devint blanc à la même époque alors que le fond du bonnet conservait sa croix aurore. D'après Fallou, c'est en juillet 1802 que la croix blanche lui fut substituée.

Le chapeau avait la ganse de cocarde aurore, un pompon en forme de carotte et des marrons écarlates dans les cornes. Il coûtait 8 fr. 75.

Jusqu'à l'avènement de l'Empire, quelques changements se sont produits dans l'habillement des grenadiers.

Un nouveau vêtement, le surtout, entra en service en 1802 et remplaça avantageusement un des deux habits; il était entièrement bleu et fermait devant par une rangée de 7 gros boutons d'uniforme, ses parements étaient ronds, ouverts en-dessous avec chacun 2 petits boutons d'uniforme; brides d'épaulettes, retroussis et poches étaient les mêmes que ceux de l'habit (fig. 15).

Une nouvelle dragonne de sabre en buffle blanc, terminée par un gland rouge, a été adoptée vers 1802-1803; les anciennes dragonnes en laine rouge, au nombre de 577, rentrées au magasin, y étaient encore en 1803 et 1804.

En 1802 apparaissent les vestes et culottes d'été en toile de coton; les nouveaux bonnets de police eurent la flamme ornée de cordonnets aurores; de nouveaux fusils et de nouveaux sabres furent distribués.

Enfin, en 1803-1804, les guêtres grises, utilisées pendant les marches, furent mises en service.

Les grenadiers portaient les favoris; ils avaient les cheveux des faces coupés à l'avant-garde et ceux de derrière liés en queue par un ruban noir sur lequel était épinglée une grenade en argent. Même en campagne, les cheveux étaient poudrés.

La moustache portée du 1er Mars au 1er Décembre était rasée pendant les mois d'hiver, conformément aux règlements en vigueur.

En 1806, les cheveux des faces ne sont plus coupés à l'avant-garde, et après 1807, la moustache semble être portée en toutes saisons.

Les boucles d'oreilles en or faisaient, pour ainsi dire, partie de l'uniforme, aussi dès l'arrivée au corps, le nouveau venu se faisait percer les oreilles et devait souvent se priver longtemps, avant de pouvoir les acheter.

L'avènement de l'Empire amena un changement d'emblême; les nouveaux boutons distribués en Vendémiaire An XIII (Octobre 1804) portaient l'aigle couronnée et la même aigle flanquée de grenades ornait la nouvelle plaque de bonnet.

Nous ne reviendrons pas sur la description de l'habit, ses détails particuliers étant restés sans changements; par contre, sa coupe évolua et ses basques longues à retroussis agrafés furent légèrement raccourcies et rétrécies, puis ornées vers 1808 de retroussis fictifs cousus sur les basques; enfin le petit triangle de drap bleu, visible entre les pointes des retroussis et le bas de la basque, disparut à son tour vers 1810. Alors que sous le Consulat les basques de l'habit arrivaient au jarret, elles atteignaient à peine le bord supérieur de la guêtre en 1810.

Les revers, d'abord peu arrondis, virent leur courbure s'accentuer dégageant de plus en plus l'abdomen et élargissant l'échancrure sur la poitrine.

Enfin les boutons à l'aigle, d'abord en cuivre jaune, furent estampés en cuivre rouge, après 1811.

Le surtout était porté en petite tenue, en route et en campagne; c'est en effet avec ce vêtement que furent faites les campagnes de 1806 et 1807. Il avait à l'origine les devants relativement courts fermés au moyen de 7 gros boutons, puis de 8 en 1806; après 1807, les devants du surtout furent allongés et eurent 9 boutons (fig. 13).

Ce vêtement ne semble plus avoir été en usage après 1810 pour les caporaux et grenadiers, mais fut conservé pour les sous-officiers.

La veste ne subit pas de modifications, sauf dans sa longueur; elle se raccourcit légèrement en même temps que les revers de l'habit s'échancraient davantage.

Le bonnet de police resta toujours bleu avec galon, grenade, cordonnets et gland aurore.

Les premières capotes semblent avoir été distribuées au corps en Décembre 1804. La capote du grenadier Simplet, conservée au Musée de l'Armée est entièrement bleue avec les devants croisés et fermés par deux rangées de 8 gros boutons; 4 gros marquent la taille et le bas de la patte de poche placée dans les plis et 6 petits dont 4 ferment les parements et 2 servent à fixer les épaulettes maintenues par des brides rouges liserées de blanc (fig. 29).

Parmi les types isolés de la collection Bœrsch figure un grenadier peint sur les deux faces, dont la capote est ornée d'un passepoil rouge aux parements et d'un écusson rouge liseré de blanc, avec un petit bouton de chaque côté du collet. Ce type semble très tardif, bien qu'il soit coiffé d'un chapeau et porte son bonnet dans un étui sur le havre-sac (fig. 6).

Il ne faut pas s'étonner de ces rehauts de couleur; les chasseurs à pied de la Garde en 1813, les devis de confection le prouvent, avaient le collet et les parements de leur capote liserés de rouge, particularité que nous retrouvons en 1815. Il n'existe malheureusement pas de devis similaires pour l'arme des grenadiers.

Des capotes bleu ciel mises en service au début de 1811, ont été réformées peu de temps après, par ordre de l'Empereur.

Les épaulettes restèrent sans changement; leur patelette fut toujours en galon tissé à bâtons, doublée et liserée de blanc, mais la mode fit prendre plus d'importance aux franges qui furent un peu plus longues et plus épaisses après 1809.

Le bonnet à poil, en peau d'ours, appelé « bonnet d'oursin », emblême des grenadiers, conserva ses caractéristiques et proportions (fig. 24).

Le fond resta écarlate, mais la croisette en galon blanc qui l'ornait fut remplacée en 1808 par une grenade brodée en fil blanc.

Nous ne savons pas exactement à quelle époque fut changée la plaque du bonnet. La présence en magasin, à la fin de 1805, de 2.033 de ces plaques, nous fait supposer qu'avant leur utilisation, les bonnets avaient encore, soit leur ancienne plaque de la Garde des Consuls, soit plutôt un nouveau modèle.